Archives parlementaires

Discours de la députation de la société populaire de Maintenon qui témoigne de son dévouement à la Convention nationale et présente des dons patriotiques, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société populaire de Maintenon qui témoigne de son dévouement à la Convention nationale et présente des dons patriotiques, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 547-548;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40892_t1_0547_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tient toujours éveillés, et dont le salut est attaché au salut de la République. Tranquillisez nos frères de Paris; qu'ils aient une pleine confiance dans la vigilance de leurs frères de Compiègne. Si jamais des traîtres, des scélérats, se rassemblaient dans nos environs, tout ce qu'il existe de sans-culottes dans ce district, et la Société populaire à leur tête, marcheraient pour étouffer, dès sa naissance, ce nouveau germe de contre-révolution. Tels sont nos sentiments; croyez-y plutôt qu'à des bruits vagues disséminés par l'aristocratie, qui a peut-être en cela des vues profondément perfides.

« BOULÉE, *président;* J.-J. RICHARD, *secrétaire;* LEMAIRE, *secrétaire.* »

La section de la République recommande à la générosité nationale la famille d'un brave officier d'un bataillon de cette section, servant à l'armée de la Moselle. Le brave Oger, à la tête de 20 hommes, fouille une forêt assaillie par un gros d'ennemis : il range ses 20 hommes en bataille. Oger, percé d'un coup, est forcé de remettre son épée : à peine est-il désarmé, que son barbare adversaire le tue d'un coup de pistolet. Le caporal Haudet, sommé de se rendre, ne répond à son ennemi qu'en le couchant par terre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité des secours (1).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

La section de la République recommande à la générosité nationale la famille d'un brave officier d'un bataillon de cette section, qui servait à l'armée de la Moselle. Son nom est Oger. Avec 20 hommes de son bataillon, il fit battre une forêt. Assailli par un gros d'ennemis, au lieu de céder au nombre, il range en bataille ses 20 hommes, résolus comme lui de vendre chèrement leur vie. Oger, percé de coups, est forcé de remettre son épée, et à peine fut-il désarmé que son barbare adversaire le tua d'un coup de pistolet. Le caporal Haudet, sommé de se rendre, ne répond à son ennemi qu'en le couchant par terre; il fut emporté couvert de blessures.

La pétition a été renvoyée au comité des secours.

Une députation de la Société populaire de Maintenon offre à la nation les vases et ornements de ses églises, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 344.

(2) *Auditeur national* [n° 425 du 1er frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 2]. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 324 du 1er frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 1502, col. 1] rendent compte de la pétition de la section de la République dans les termes suivants :

« L'Assemblée renvoie à l'examen du comité des secours une pétition de la section de la République, qui demande des secours pour la mère d'un défenseur de la nation française, lâchement assassiné à l'armée de la Moselle par un détachement de deux escadrons de hussards ennemis, auxquels 20 républicains firent face. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 345.

Suit l'offre de la députation de la Société populaire de Maintenon (1).

Les mandataires de la Société populaire du canton de Maintenon et de la commune de ce lieu, à la Convention nationale.

« Nous vous apportons les dépouilles que le fanatisme vaincu a été contraint d'abandonner en fuyant. Cette victoire remportée par la vérité et par la raison, vous dit assez que nous ne voulons pas plus du despotisme des prêtres que de celui des rois.

« Pour en abolir jusqu'aux traces, la Société a consacré le temple où s'est livré le combat (à la République une et indivisible) et nous a expressément chargés de vous demander la propriété de ce lieu dans lequel elle cultive avec fruit les sentiments républicains qu'elle puise chaque jour dans vos actions et dans vos lois, et qu'elle transmet avec le zèle ardent qui l'anime, aux nombreux citoyens qui assistent à ses séances.

« Organes de cette société républicaine, c'est en son nom, c'est en celui de tous nos concitoyens que nous vous demandons, que nous vous conjurons de rester au poste où notre confiance vous a placés. Continuez, affermissez votre ouvrage et notre liberté. Et nous, embrasés par vos exemples, soyez certains que, dociles à les imiter, nous vous aiderons par tous les moyens que vous trouverez convenables à assurer la gloire et le bonheur de la République.

Adresse (2).

« Maintenon, le 7e jour de la 3e décade du 1er mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens représentants,

« La Société populaire séant à Maintenon ne peut cesser d'admirer votre zèle soutenu dans les travaux pénibles de notre Révolution depuis le 31 mai dernier. Représentants infatigables, elle vous sollicite de ne pas vous relâcher, et vous prie de rester à votre poste jusqu'après que vous aurez affermi notre Constitution. Vous venez de l'étayer bien fortement en expulsant de votre sein tous les mauvais citoyens, tous les traîtres qui ébranlaient l'édifice qu'ils auraient indubitablement renversé, si vous ne l'aviez soutenu de toutes vos forces; que de peines et de veilles : mais tous les maux ne sont rien quand il s'agit du bien général; ça été votre maxime, vous vous y tenez pour notre bonheur à tous, votre patriotisme sans bornes nous pronostique la plus grande réussite, et que vos travaux seront couronnés du plus heureux succès.

« Tout le peuple français met sa confiance en vous, nous vous demandons la résidence au poste que vous occupez jusqu'à ce que la paix soit entièrement rétablie en France.

« La Société populaire vous le demande au nom de ses concitoyens, et jure de maintenir

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 774.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.

de toutes ses forces la liberté et l'indivisibilité de la République.

« Salut et fraternité.

« *Les membres de la Société populaire séant à Maintenon,*

« ROBERT, *président;* LE GUDIC, *vice-président;* MESSONNIER, *premier secrétaire;* SANSON, *secrétaire en second.*

Les citoyens de la section de l'Unité, couverts de chapes, chasubles, tuniques, etc., déposent dans le sein de la Convention les vases, châsses d'or et d'argent du ci-devant culte. « Il est temps, dit l'orateur, que le règne de la raison succède à celui de la superstition; une religion d'erreur et de sang est anéantie; depuis dix-huit siècles elle n'a causé que des maux à la terre, et on l'a nommée divine; qu'elle disparaisse de la surface de la terre, et le bonheur va y renaître. Nous jurons de n'avoir d'autre culte que celui de la raison, de la liberté, de l'égalité, de la République. »

Le peuple et les membres de la Convention s'écrient : « Nous le jurons! Vive la République! »

Le Président répond : « En un instant vous faites entrer dans le néant 18 siècles d'erreur; votre philosophie vient de faire à la raison un sacrifice digne d'elle et digne des vrais républicains. L'Assemblée reçoit votre offrande et votre serment au nom de la patrie.

Un jeune enfant demande que la Convention s'occupe incessamment de l'organisation de l'éducation publique et du soin de donner à la jeunesse un catéchisme républicain. Il demande le baiser fraternel pour le transmettre à tous les jeunes enfants de son âge; il promet en son nom et au leur d'imiter les beaux exemples que lui donnent les défenseurs de la République, et jure qu'ils deviendront à leur tour l'effroi des tyrans, s'il en existe encore.

On porte cet enfant au fauteuil du Président, qui lui donne le baiser fraternel.

Le Président dit : « Je dois faire part à l'Assemblée de la déclaration que m'a faite ce jeune républicain; il m'a dit que s'il n'eût craint d'abuser des moments de l'Assemblée, il lui eût récité la Déclaration des droits de l'homme, qu'il sait tout entière et qu'il porte dans son cœur. Il demande aussi quand l'Assemblée fera faire un petit catéchisme républicain; il brûle de l'apprendre. »

« Sur les propositions de plusieurs membres, la Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion dans le « Bulletin » des discours et des offrandes de la section de l'Unité et des demandes du jeune enfant.

« Elle décrète que le Président écrira une lettre de satisfaction aux parents de cet enfant pour la manière dont ils l'ont élevé, et que l'on enverra à cet enfant le premier exemplaire du catéchisme ou de tout autre livre élémentaire qui paraîtra (1). »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 345.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

La section de l'Unité défile dans la salle; à sa tête, marche un peloton de la force armée; ensuite viennent des tambours, suivis de sapeurs et canonniers revêtus d'habits sacerdotaux, et d'un groupe de femmes habillées en blanc, avec une ceinture aux trois couleurs; après elles, vient une file immense d'hommes rangés sur deux lignes et couverts de dalmatiques, chasubles, chapes. Ces habits sont tous de la ci-devant église de Saint-Germain-des-Prés; remarquables par leurs richesses, ils sont de velours et d'autres étoffes précieuses, rehaussés de magnifiques broderies d'or et d'argent. On apporte ensuite sur des brancards des calices, des ciboires, des soleils, des chandeliers, des plats d'or et d'argent, une châsse superbe, une croix de pierreries, et mille autres ustensiles de pratiques superstitieuses. Ce cortège entre dans la salle, aux acclamations des spectateurs, aux cris de : *Vivent la liberté, la République, la Montagne!* aux fanfares des instruments guerriers. Un drap noir, porté au bruit de l'air *Malborough est mort et enterré*, figure la destruction du fanatisme. La musique exécute ensuite l'hymne révolutionnaire. On voit tous les citoyens revêtus d'habits sacerdotaux, danser au bruit de l'air de *Ça ira, la Carmagnole, Veillons au salut de l'empire*, etc. L'enthousiasme universel se manifeste par des acclamations prolongées. La troupe se range: les citoyens vêtus des habits sacerdotaux se placent sur les bancs du côté droit, et garnissent tout de ce côté.

Dubois, *orateur de la députation à la barre.* La raison vient de remporter une grande victoire sur le fanatisme; une religion d'erreur et de sang est anéantie; depuis dix-huit siècles, elle n'a causé que des maux à la terre, et on la nommait divine! Les guerres des Croisades, des Albigeois, des Vaudois, des Cévennes, les Vêpres siciliennes, le massacre de la Saint-Barthélemy, voilà son ouvrage; voilà ses trophées. Qu'elle disparaisse de la surface de la terre, et le bonheur va y renaître; les hommes ne seront plus qu'un peuple de frères et d'amis. Ce jour n'est pas loin, j'ose le prédire! Muse de l'Histoire, brise tes pinceaux; tu n'as eu jusqu'à ce jour que des crimes à peindre; tu n'auras désormais que des vertus à célébrer. Nous jurons *(Tout le monde lève la main.)*, nous jurons de n'avoir d'autre culte que celui de la raison, de la liberté, de l'égalité, de la République.

Un cri unanime part de tous les coins de la salle : *Nous le jurons! Vive la République!*

Le discours et le serment sont accueillis par les transports d'une joie universelle.

Le Président. En un instant, vous faites entrer dans le néant dix-huit siècles d'erreur. Votre philosophie vient de faire à la raison un sacrifice digne d'elle, et digne des vrais républicains. L'Assemblée reçoit votre offrande et votre serment, au nom de la patrie.

Toutes les voix : Nous le tiendrons.

On élève un jeune enfant, il demande le baiser fraternel, pour le transmettre à tous les jeunes

(1) *Moniteur universel* [n° 62 du 2 frimaire an II (vendredi 22 novembre 1793), p. 252, col. 1]. Voy. d'autre part, ci-après, annexe n° 1, p. 556, le compte rendu de l'admission à la barre de la section de l'Unité, d'après divers journaux.